

enfants très jeunes (4 ans) sont obligés de travailler tous les jours toute la journée pour un salaire très faible. Cela les épuise, les empêche de se développer et de s'instruire.

■ Expression orale

4. Les loisirs des jeunes : de nos jours ils sont variés, mais l'accès aux loisirs est très inégal selon les contrées ou les familles. Il existe des loisirs sportifs (sports), culturels (lecture, visites et voyages, pratique d'une activité artistique par exemple), relationnels (vie associative, clubs, rencontres entre amis, fêtes). La télévision et Internet apportent des distractions (films, émissions) dans des endroits où il n'y avait rien jusque là.

– Le mariage précoce : il est très répandu dans le monde (surtout en Asie et en Afrique). Il est lié à des coutumes, mais aussi à des arrangements financiers entre familles.

Les filles sont souvent mariées très jeunes et contre leur gré.

– L'interdiction de la peine de mort pour les enfants : c'est un des droits fondamentaux de l'enfant. On peut considérer qu'un enfant n'a pas la complète responsabilité de ses actes, parce qu'il n'a pas atteint son développement complet. La société peut lui laisser une chance de progresser par l'éducation.

– L'adoption : d'un côté, il existe beaucoup d'enfants abandonnés (qui se trouvent dans les rues ou dans un orphelinat), de l'autre beaucoup de couples qui n'ont pas d'enfants aimeraient en adopter un. Mais les règles d'adoption sont très strictes, pour éviter le trafic (la vente) d'enfants.

PROJET 3. (page 107)

Créer un club santé au collège

■ Intégration et projet

Ce troisième projet se situe après les modules 5 et 6 centrés sur la santé des jeunes, les droits et devoirs de la jeunesse et les discours des médias.

Il fait préparer la mise en route d'un club santé, en associant le thème de la santé et de la vie associative. Il permet à l'élève de transposer dans son environnement concret, dans sa vie au collège, les problèmes généraux évoqués dans les modules.

La démarche allie information, explication, argumentation, à l'écrit et à l'oral. Elle familiarise avec le travail en commun, la vie associative et poursuit donc un objectif citoyen.

Le projet utilise la communication orale et écrite pour faire connaître un droit essentiel de l'enfant.

Il met en œuvre des compétences d'information et documentation, d'écriture (lettres, explications, règlement, programme), d'oral (discussion, invitation, explication, argumentation...), de vie sociale.

Ainsi, dans ses différentes phases, le projet mobilise les compétences développées dans les modules. Il assure donc une intégration globale des acquisitions antérieures.

■ Conduite du projet

Ce projet est cette fois davantage tourné vers la vie sociale, même s'il comporte des phases de documentation, d'organisation et de rédaction. Il aurait avantage à être mis en route vers les 2/3 de l'année scolaire, quand on aborde le module 5, afin que les élèves aient le temps de le mener à son terme. Le travail des modules enrichira la réflexion sur le projet, et réciproquement, la réflexion sur le projet motivera l'étude des textes et le travail en expression écrite et orale.

Le professeur lira, commentera et contrôlera la compréhension des informations données dans l'encart en haut à droite qui présente en détail le projet.

Le travail suivra ensuite les étapes énumérées dans la partie « Déroulement ». Chaque étape est détaillée.

Comme pour le projet 1, les phases de discussion initiale (lancement du projet avec toute la classe) et finale (bilan) sont très importantes pour le succès du projet, car elles permettent d'impliquer activement les élèves. On se rappellera que le projet n'est en effet pas un exercice comme les autres, à imposer par le professeur, c'est une action collective qui suppose de la motivation.